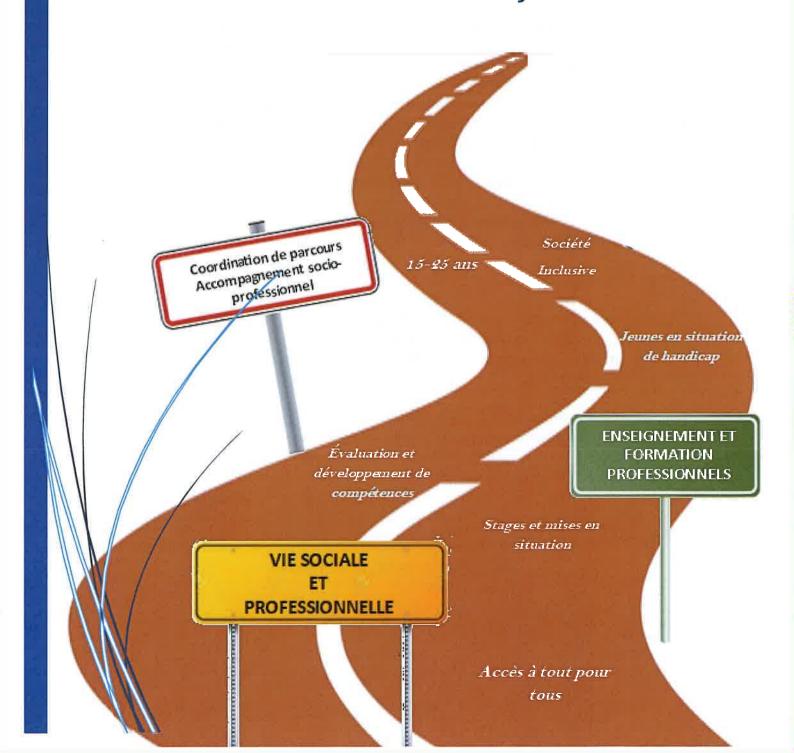


Dispositif socio-professionnel en faveur de jeunes en situation de handicap financé par l'Agence Régionale de Santé de la Guyane

DISPOSITIF SOCIO-PROFESSIONNEL YEPI PRO 15-25 ANS SYNTHESE DU PROJET



Préambule

L'APAJH Guyane, par décision unanime de son conseil d'administration a décidé de proposer un projet de l'Agence Régionale de Santé de Guyane relative à la création d'un dispositif socio-professionnelle destiné à l'accompagnement de jeunes âgés de 15 à 25 ans résidant sur l'île de Cayenne.

Cette décision se fonde sur plusieurs principes.

L'APAJH Guyane a comme principe fondateur, inscrit dans son projet associatif, d'accompagner toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, quel que soit leur âge, quel que soit leur lieu de vie. Ce principe guide notre action depuis 2001.

L'APAJH Guyane, association Guyanaise indépendante, militante et gestionnaire, accompagne depuis 2006 des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire.

La politique de l'association s'inscrit et se veut être dans une logique de parcours de la personne, ainsi le développement de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement personnalisé qui y est inhérent reste une volonté et un projet prioritaire.

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans se situent dans une phase charnière en matière de projet et d'insertion professionnelle. C'est pourquoi face aux constats des différentes difficultés rencontrées, l'APAJH Guyane souhaite renforcer l'offre médico-sociale sur le territoire en proposant un dispositif socio-professionnel permettant de développer les compétences des jeunes et promouvoir l'insertion par l'emploi.

Ce projet se veut ambitieux, pragmatique et centré sur la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap et être dans une logique de dispositif, un accompagnement de qualité et une offre de réponse modulaire répondant ainsi au mieux au besoin des personnes.

Le projet de Dispositif Socio-Professionnel a obtenu une réponse favorable et un financement pour son fonctionnement par l'Agence régionale de santé de la Guyane.

DESCRIPTION DU PROJET

L'APAJH Guyane propose la création d'un dispositif socio-professionnel à caractère expérimentale pour les jeunes en situation de handicap âgés de 15 à 25 ans.

Cette plate-forme propose une offre médico-sociale souple et modulaire s'adaptant aux besoins des jeunes. Elle comprend trois dispositifs qui s'inscrivent dans une logique de parcours de la personne.

Prestation de Coordination de parcours et d'accompagnement socio-professionnel Prestation
d'enseignement et de formation
professionnelle
préparatoire
polyvalents

DISPOSITIF
SOCIO-PROFESSIONNEL
15 – 25 ANS

1.1 Population accompagnée

La Plate-forme socio-professionnelle pour les jeunes de 15 à 25 ans s'adresse à des **enfants et** adolescents en situation de handicap âgés de 15 à 25 ans. L'APAJH Guyane, association Tout HANDICAP, en cohérence avec son projet associatif, entend proposer un accompagnement adapté aux besoins des enfants présentant un handicap résultant de :

- Déficience intellectuelle
- Trouble des fonctions neurologiques et cognitives
- Autisme

Le profil des jeunes accompagnés

Les jeunes accompagnées par la Plate-forme Socio-Professionnelle ont des besoins d'accompagnement médico-sociaux et de compensation nécessaire à la construction d'un projet professionnel, aux enseignements et à la mise en œuvre de formations adaptés.

Le dispositif vise à répondre à des jeunes qui disposent de compétences fonctionnelles, installées ou en devenir pour s'inscrire dans un projet professionnel mais qui ont cependant besoin d'un accompagnement spécifique tant sur le plan des enseignements, du développement de compétences qu'en matière d'autonomie et de participation sociale.

Le projet professionnel en devenir peut concerner un projet :

- en milieu ordinaire,
- en établissement d'aide par le travail,
- en entreprise adaptée
- ou un projet de formation spécifique.

Le dispositif accompagne les jeunes à la recherche du projet adéquat au regard de ses intérêts et de ses capacités fonctionnelles.

Coordination de parcours et d'accompagnement socioprofessionnel

- Jeunes de 15 à 25 ans qui présentent des besoins en matière de developpement de l'autonomie et de participation socio-professionnelle
- Jeunes qui bénéficient du dispositif d'enseignement et de formation polyvalent
- Jeunes qui bénéficient d'une scolarisation en ULIS
- Jeunes descolarisés et sans solution et dont les capacités fonctionnelles permettent l'élaboration d'un projet professionnel

Enseignement et de formation professionelle polyvalent

- Jeune de 15 à 25 ans qui présente des besoisn en matières de formation et d'enseignement polyvalents
- Jeunes sortants d'ULIS ou d'un dispositif de scolarisation
- Jeunes en décrochage scolaire
- Jeunes déscolarisés
- jeune qui souhaitent s'orienter vers une formation spécifique mais qui présente des besoins en amont d'une formation polyvalente préparatoire

L'orientation vers la Plate-forme socio-professionnelle est définie par décision de la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées dans le cadre du plan personnalisé de compensation visée à l'article R 146-29 du Code de l'action Sociale et des Familles.

1.2 Implantation et lieux d'intervention

La Plate-forme socio-professionnelle sera basée sur le littoral centre et rayonnera, pour les prestations ambulatoires sur les communes de :

- Cayenne
- Rémire-Montjoly
- Matoury
- \rm
- 💺 Macouria
- Kourou

1.3 Présentation des dispositifs de la plate-forme socio-professionnelle

La plate-forme socio-professionnelle pour les jeunes de 15 à 25 ans comprend deux dispositifs :

> Dispositif de coordination de parcours et accompagnement socio-professionnel :

Dispositif (type SESSAD PRO) qui permet le développement de savoirs de base et la dynamisation socio-professionnelle. Les actions ont pour objectif d'accompagner la personne à être acteur de sa vie sociale, professionnelle, civique et culturelle. Elles contribuent à la fois à l'intégration des savoirs de base et à l'émergence d'un rôle et d'une posture socio-professionnelle.

> Dispositif d'enseignement et de formation professionnels polyvalents :

Ce dispositif, qui se matérialise et se déploie sous la forme d'une unité d'enseignement et de formation externalisés, propose des prestations visant à développer des stratégies d'apprentissage, des compétences théoriques et techniques, des savoirs faire professionnels généraux, une autonomie professionnelle, des capacités d'anticipation, de planification, d'initiative et des aptitudes d'adaptation à une tâche professionnelle. Des projets de conventionnement avec des organismes de formation et des entreprises sont à mener afin de créer des passerelles permettant aux jeunes d'intégrer un parcours de formation professionnelle spécifique s'ils souhaitent poursuive dans un domaine précis.

1.4 Les objectifs de la plateforme socio-professionnelle

- Accompagner l'élaboration, la vérification et la validation d'un projet professionnel du jeune et l'aider à se projeter et à développer une vision d'avenir
- ☑ Identifier le projet d'orientation professionnelle (ESAT, entreprise adapté, milieu ordinaire, formation...)
- ☑ Evaluer les capacités fonctionnelles des jeunes en situation de handicap, leur prédisposition à intégrer un dispositif de formation professionnelle, un milieu de travail ordinaire ou protégé.
- ☑ Evaluer les compétences fonctionnelles du jeune, identifier les moyens de compensation nécessaire au développement de son autonomie et de sa participation sociale et maximiser l'autonomie et le développement du jeune adulte
- ☑ Identifier les éventuelles restrictions médicales
- ☑ Identifier les moyens de compensation au regard du projet professionnel
- ☑ Evaluer les connaissances et compétences de base (lecture, écriture, prérequis...)
- ☑ Développer une meilleure connaissance des intérêts, des motivations socioprofessionnelles des personnes accompagnées
- ☑ Connaître les organismes et les services disponibles (emploi ou formation) à la fin du parcours scolaire, afin d'assurer la continuité de ces services lors du passage à la vie adulte.
- ☑ Accompagner le jeune dans sa recherche d'emploi ou de formation professionnelle
- ☑ Favoriser l'insertion professionnelle en soutenant et accompagnant les employeurs et dispositifs de formation dans l'identification et la mise en œuvre des moyens de compensation nécessaire à la recherche et au maintien dans l'emploi

1.5 Les modalités de mise en œuvre et les outils

- Accompagnement personnalisé et individualisé pour l'élaboration du projet professionnel
- ☑ Bilans fonctionnels et évaluation des acquisitions pédagogiques de base
- ☑ Consultation médicale
- ☑ Mises en situation professionnelle et ateliers
- ☑ Micro-stages et stages en entreprise
- ☑ Travail avec les familles et les aidants
- ☑ Evaluation des connaissances et compétences de base
- ☑ Atelier de développement de compétences pratiques
- ☑ Enseignement généraux théoriques
- ☑ Initiation à l'informatique
- ☑ Suivi personnalisé et dynamisation professionnelle
- ☑ Développement de posture professionnelle
- ☑ Recherche de stage (découverte, expérimentation, consolidation) en entreprise et accompagnement personnalisé
- ☑ Mise en situation et évaluation en milieu de travail
- ☑ Accompagnement personnalisé pour le développement de l'autonomie et la participation sociale (entretien personnel et santé, transport, logement, vie affective, sport et loisirs)
- ☑ Atelier de développement de compétences pratiques (atelier apprendre à apprendre, couture/lingerie, cuisine, entretien ménager, métiers du bâtiment, peinture, activités de service....)
- ☑ Enseignement théoriques en lien avec les modules de formation
- ☑ Elaboration d'une attestation de compétences en fin de formation
- ☑ Accompagnement et suivi post formation (recherche de formation spécifique ou accès à l'emploi)

1.6 Ressources humaines

e e	ETP PLATEFORME SOCIO-PROFESSIONNELLE
Chef de service	0,2
Coordinateur	0,3
secrétaire	0,2
Chargé d'insertion et interface entreprise	1
Educateur spécialisé	1
Educateur technique /Formateur polyvalent	1
Ergothérapeute	0,5
Psychologue	0,3
Neuropsychologue	0,25
	4,75